



**Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS de la VILLE de
GAILLAC (Tarn)**

Mercredi 8 Juillet 2026

Date de la convocation

23 Juin 2026

Nombre de conseillers

En exercice	17
Présents	10
Procurations	2
Votants	12

Présents : BONNEMAIN Jean-Michel, CHAUBARD Catherine, DARMANI Corinne, DECLERCQ-PUYPE Dominique, GATE Loïc, HENRY Delphine, MONTELS Jean-Marc, PARISI Frida, TERRAL Murielle, VIOLETTE Martine

Excusés : GAUSSERAND Patrice, AGUERRE Jean-Marc, BAAZIZ Lahcène, BERTHOUMIEUX Julien, MONTELS Marie, (*procuration à Jean-Marc MONTELS*), MOUSSU Anthony (*procuration à Delphine HENRY*), VILLENEUVE Claire

Absents :

N° 026 / 023

OBJET DE DELIBERATION : Cession des véhicules frigorifiques du CCAS de Gaillac

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante que la livraison des repas à domicile a été externalisée, cette prestation étant assurée à titre transitoire par le groupe LA POSTE jusqu'au 31 août 2026, dans l'attente de l'attribution du marché public lancé à cet effet, dont le titulaire prendra le relais à compter du 1er septembre 2026.

Il rappelle par ailleurs que la livraison des repas dans les cantines a cessé. En conséquence, le CCAS de Gaillac n'a plus l'utilité de conserver ses deux véhicules frigorifiques.

Il s'agit des véhicules suivants :

- un Citroën Jumpy, immatriculé FN-101-ZJ ;
- un Peugeot Partner, immatriculé FK-407-SZ.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'autoriser la cession de ces véhicules par le moyen le plus approprié (vente aux enchères, vente à un particulier ou tout autre mode de cession).

Les recettes issues de ces ventes seront inscrites au budget du CCAS.

Le Conseil d'Administration, entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la cession des deux véhicules frigorifiques susmentionnés ;

AUTORISE leur vente par le moyen le plus approprié (vente aux enchères, vente à un particulier ou tout autre mode de cession) ;

DONNE POUVOIR à Monsieur le Président du CCAS de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes et d'effectuer l'ensemble des démarches administratives afférentes.

Résultats du vote

Votants	12		
Pour	Contre	Abstentions	Blancs / Nuls
12	0	0	0

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Transmis en Préfecture le 30 juillet 2026

Le Président du CCAS,
Patrice GAUSSERAND

Signé électroniquement par :
Patrice GAUSSERAND